

tion et de l'avilissement des prix. Le chiffre de leur exportation n'a subi, sous le rapport du poids ou du nombre, aucune diminution; au contraire, en ce qui touche la valeur argent, il y a seulement diminution. — En est-il de même en France? Non. Les documents officiels attestent qu'il y a arrêt dans notre commerce extérieur. Le nombre des débouchés pour les produits anglais s'accroît chaque jour et notre marché intérieur lui-même est tributaire pour certains articles de la Grande-Bretagne. — Les États-Unis ayant élevé des barrières, la production d'Outre-Manche est venue inonder la France, et comme les manufactures ne pouvaient garder indéfiniment leurs stocks, ils vendirent à tous prix.

La crise anglaise a deux causes: spéculation, adoption par les États-Unis du système protecteur. La France a subi le contre-coup de ce malaise, par suite de sa solidarité avec le Royaume-Uni.

Nous sommes loin de prétendre que le traité de commerce soit l'unique cause de nos souffrances; nous admettons avec M. Th. Duret que les énormes pertes subies par le capital dans des placements aléatoires ont également influé sur le travail national, mais il ne faudrait pas que les écrivains, semblables aux médecins, suivant des idées préconçues, viennent, auscultant le corps social, dire: le mal a pour origine ceci ou cela; il y aurait, reconnaissant la gravité des circonstances, danger pour l'avenir à omettre un fait capital dans le débat.

Depuis quinze ans, la France s'est conduite comme un fils de famille, soit; mais M. Duret commet une grave erreur en affirmant que le traité de commerce a été favorable à notre commerce extérieur; la progression de nos exportations n'a pas même suivi la marche ascendante depuis 1860 que les tableaux de douane nous indiquent pour les années antérieures au traité de commerce; nous parlons bien entendu des objets fabriqués. En est-il de même pour les importations? Non. L'Angleterre chaque année augmente ses envois. M. Duret peut-être viendra nous parler des intérêts des consommateurs; qu'il nous permette de lui répondre que ces derniers ne profitent que fort rarement d'un avilissement dans les prix; les intermédiaires sont là qui spéculent.

Si nous réclamons la dénonciation du traité de commerce, c'est qu'avant tout il faut du travail pour que l'épargne se constitue. Le ralentissement de nos fabriques, de nos usines, place la France dans une situation douloureuse.

Ainsi que le *Globe*, nous désirons la paix, des libertés politiques; ainsi que lui, nous faisons la guerre aux dépenses improductives et demandons l'achèvement de notre outillage social; mais les producteurs ont des droits que l'Etat ne peut méconnaître, sous peine de faire descendre la France de son rang de grande puissance industrielle. — L. Carré.  
(*Moniteur industriel.*)

#### CORRESPONDANCE D'ANGLETERRE.

Londres, 30 janvier.

Ainsi qu'on peut le voir par le bilan de la Banque d'Angleterre, il se produit un retour vers la confiance. Ce sentiment prévaudra-t-il longtemps? C'est douteux. Abstraction faite de la situation politique de l'Europe et de la croyance à une guerre prochaine, enracinée à tort ou à raison dans l'esprit public, et à ne considérer que les propres affaires de l'Angleterre, on est obligé de reconnaître que l'année 1867 a légué à l'année présente plusieurs problèmes politiques et sociaux tout gros de tempêtes.

Les Irlandais sont en ce moment un des grands soucis de l'Angleterre. Elle préférerait sans doute avoir dix expéditions d'Abyssinie à la fois sur les bras que de sentir l'île sœur prête à se soulever à la première occasion.

On a parlé beaucoup, légèrement d'abord, de ce qu'on est convenu d'appeler le féminisme et les fémiens; les journaux anglais se sont même beaucoup égayés de la fausse interprétation que ces termes, surtout le dernier, recevaient de la portion la moins lettrée du peuple français, et pourtant un moment est venu où la nation entière a dû se mettre sous les armes, je veux dire sous les gourdins, pour assurer le repos de la rue et le respect des personnes et des propriétés. Les Irlandais sont aussi obstinés dans leurs récriminations et dans la demande de redressement de leurs griefs, que les Anglais sont déterminés à ne rien changer à la condition de l'Irlande, ainsi qu'on peut en juger par les discours que lord Stanley vient de prononcer à Bristol. Enumérant l'un après l'autre tous les sujets de griefs de l'Irlande, il s'est prononcé sur chacun d'eux par une fin de non-recevoir. Suivant lord Stanley, les Irlandais ne doivent point se flatter de voir modifier quoique ce soit relatif à la question religieuse et à celle de l'exploitation des terres. Il n'accorde sur cette question que le principe de la compensation, principe dont il attend la reconnaissance de la part du parlement; en dehors de cela, lord Stanley ne voit de raison pour aucune concession politique ou économique — celle d'un parlement Irlandais, moins encore que tout le reste.

— Je ne m'arrêterai pas à examiner si le ministre actuel des affaires étrangères expose des intentions raisonnables ou non: ceci est en dehors de la question, mais ce qu'il faut dire, c'est que cet avilissement chez les Irlandais, de l'espoir qu'il sera fait quelque chose pour leur pays, augmente chez les Anglais les appréhensions que l'Irlande ne leur cause quelque moment les plus graves soucis.

Dans le cas où l'Angleterre serait en guerre avec les États-Unis, l'Irlande entière se lèverait. Ceci ne fait doute pour personne. Or, on se demande où veut en venir M. Seward, avec cette affaire des indemnités de l'*Alabama* qu'il hérisse à plaisir de nouvelles difficultés, comme s'il redoutait une solution pacifique. On prête au cabinet de Washington l'intention de chercher dans la guerre un remède à la situation inextricable où se trouve le pays. Aux gands maux, les grands remèdes, et quels remèdes pour faire cesser l'anarchie qui déchire le Sud de l'Union, et la misère qui dévore le Nord! Dans le Sud, les Noirs font la loi et sèment la ruine; dans le Nord, les ouvriers sont sans travail, les manufactures ferment parce qu'elles ont perdu leur meilleure clientèle dans les *gentilshommes* du Sud et qu'elles sont en outre grevées d'impôts écrasants.

Le public anglais, le public manufacturier, commerçant, financier, a donc la perspective d'une guerre avec les États-Unis compliquée d'une révolte de l'Irlande. Voilà pour le dehors.

A l'intérieur, la situation n'est pas faite non plus pour inspirer une entière quiétude d'esprit. La nouvelle loi électorale ne satisfait personne. Elle accorde trop et trop peu. En attendant que l'avenir décide de son sort, elle inspire aux classes moyennes, la crainte que le peuple ne fasse, faute d'instruction, un mauvais usage. De sorte que l'instruction du peuple est à l'ordre du jour, comme l'affaire la plus pressante. On veut pousser vers les écoles ces conscrits de la politique, sans songer, — ou peut-être en songeant trop bien, — qu'il faudra des années pour que la semence de l'instruction d'aujourd'hui donne ses fruits.

L'Europe fut-elle tranquille et heureuse que l'Angleterre serait agitée et soucieuse, par suite de l'état de ses propres affaires; il ne faut donc pas s'étonner que dans les circonstances actuelles, le signal d'une reprise de l'activité commerciale et de la confiance dans un meilleur avenir ne vienne pas d'elle.

Pour extrait: J. REBOUX.

#### CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

du *Journal de Roubaix*

Paris, 30 janvier.

Le petit *Moniteur* constatait hier les dispositions pacifiques des puissances de l'Europe; et naturellement le journal officiel parlait aussi un peu pour le compte du gouvernement français. Nous n'en pouvons être surpris après les déclarations des orateurs officiels et les affirmations répétées des ministres.

Mais voici que l'on répand le bruit de l'intention du gouvernement impérial de favoriser une restauration bourbonnienne à Naples, afin d'accomplir le partage de l'Italie en trois tronçons. L'origine de ce bruit est une conversation qui, d'après quelques canons indiscrets, aurait eu lieu entre l'Empereur et le prince Napoléon. C'est là une explication; mais le gouvernement ne pourrait que dans le cas d'une guerre entre l'Italie et la France battre en brèche l'unité qu'il a aidé à fonder. Et puis, peut-on vraiment espérer que le chef de la maison des Bonaparte emploierait ses efforts à rétablir sur son trône un des princes de la maison de Bourbon?

Les dépêches télégraphiques continuent de ne présenter que le plus médiocre intérêt. Il faut seulement signaler les nouvelles de Crète qui prouvent que l'île n'est pas encore pacifiée.

La malveillance n'a pas manqué de trouver une concordance étrange entre les débats actuels sur la presse et les jugements prononcés contre les journaux samedi dernier. Il est vrai que ces jugements peuvent être reformés par la Cour d'appel; mais ils ont eu cette conséquence, c'est que les journaux au lieu de s'en rapporter aux déclarations faites au Corps législatif par M. Rouher sur le droit de discussion appartenant à la presse, préfèrent se conformer à la décision du tribunal; ce qui fait que pendant la discussion de la loi sur la presse, les journaux resteront silencieux. La France use d'un subterfuge comique: elle se garde bien de nommer les orateurs qui ont pris la parole hier, mais elle croit pouvoir annoncer que aujourd'hui M. Thiers a dû parler et M. Pinard lui répondre. Cela tombe dans l'enfantillage et n'est digne de personne.

A propos de presse, voici un bruit grotesque qui circule: M. de Sacy deviendrait directeur politique du *Constitutionnel*. Il est vrai que depuis déjà quelque temps avant même qu'il fût sénateur, M. de Sacy n'appartenait plus qu'à la rédaction littéraire du *Journal des Débats*.

On dit que l'emprunt sera émis dans le courant du mois de février, vers le 20, car on ne suppose pas que la discussion de la loi sur la presse aille au-delà du 15 février.

M. Hausmann a trouvé un défenseur inattendu, c'est M. de Girardin; voici ce que dit la *Liberté* du préfet de la Seine: « Le seul homme de ce régime qui légèra un nom illustre par des œuvres durables ». M. de Girardin est bien sévère pour les autres.

Le Bilan de la Banque signale une nouvelle augmentation de 15 millions et demi dans l'encaisse, 40 millions en quinze jours! Voilà certes qui est un mauvais symptôme pour le commerce.

CH. CAHOT.

Paris, 31 janvier.

Les journalistes éprouvent aujourd'hui un véritable supplice de Tantale; ils ont ample matière à discussion, à critique et ils ne peuvent ou n'osent parler.

Les discours prononcés dans la séance d'hier au Corps législatif traitent de questions vitales pour la presse et la presse se croit tenue à garder le silence. Elle a pour se dédommager le champ très vaste de la politique étrangère et peut s'étendre à loisir sur les faits et gestes de M. de Bismark, de M. Metaxa et sur les menées panslavistes de la Russie. C'est ce qu'on appelle vulgairement la politique transcendante pour laquelle nous avouons ne professer qu'un goût médiocre. Nous préférons nous occuper de ce qui se passe chez nous. C'est ainsi qu'il est curieux de constater l'attitude de nos journaux à propos des débats des chambres. Tous s'abstiennent, mais chacun à sa manière: l'un commence un article ainsi: la séance d'hier au Corps législatif... suivent deux lignes de points — l'autre intitulé un article: « Discussion de la loi sur la presse » et reproduit le compte-rendu de la séance du mercredi 14 avril 1819. — D'autres se dédommagent autrement de la contrainte qu'ils subissent. C'est peut-être la première fois dans sa vie qu'il arrive à M. Thiers de prononcer un discours dans une assemblée publique sans que la presse le discute pour approuver ou critiquer. Quant au discours du ministre de l'intérieur, personne ne voudra s'exposer à dire si c'est un succès ou un échec.

Des bruits contradictoires circulent au sujet du rapatriement d'une partie du corps expéditionnaire français en Italie. Il est possible qu'une fraction de nos troupes soit appelée, mais je crois pouvoir vous affirmer qu'il en restera toujours un nombre suffisant pour mettre l'Etat pontifical à l'abri de toute surprise. L'intention n'est pas près de toucher à son terme: qui peut dire d'ailleurs ce que sera l'Italie demain? Le Roi Victor Emmanuel se trouvant dans l'alternative d'abdiquer ou de faire un coup d'Etat, tant que l'Italie n'aura pas arrangé ses affaires, il ne faut pas compter sur le retour de nos troupes; elle occupent un poste d'observation et font dès à présent une diversion diplomatique de la plus haute importance.

Le St-Père va conférer le chapeau de cardinal au prince abbé Bonaparte que dans un certain monde on dit appelé à un grand avenir.

Après demain aura lieu dans le local de la Société Impériale d'agriculture une assemblée générale des fondateurs de la *Société des Francs tireurs de France*. Nous croyons que l'organisation de la garde nationale mobile a porté un coup funeste à cette institution.

Dans quelques jours doit paraître un ouvrage que recommandent et le nom de l'auteur et le sujet traité: le *Droit des femmes*, par M. Alfred Assolant. C'est un ouvrage de philosophie sociale, mais ce n'est pas un œuvre purement didactique, il s'y rencontre des tableaux de mœurs, de véritables tableaux de genre touchés de main de maître; l'auteur expose que les femmes sont beaucoup plus libres en Amérique et en Angleterre que chez nous; en France et généralement en Europe, elles sont encore mineures; il établit que plus les femmes sont favorisées par les lois, plus la civilisation progresse, et il en déduit cette loi sociale, que le niveau d'une nation s'élève selon le niveau de la condition de la femme. J'aurai à revenir sur cette étude fort remarquable.

CH. CAHOT.

#### CHRONIQUE DU JOUR

Le bilan de la banque de France ne présente de variation notable que sur deux chapitres, celui des comptes particuliers qui se sont élevés de 387 à 412 millions, et celui de l'encaisse métallique qui s'est accru de 15 millions. Le portefeuille a monté de 511 à 518 millions.

Les autres chapitres sont à peu près dans les chiffres de jeudi dernier. Nous n'avons pas besoin de faire observer combien ces résultats sont peu favorables au point de vue des affaires commerciales et industrielles.

A propos de la question des cimetières qui vient d'être discutée au Corps législatif, M. Cuheval-Clarigny, dans la *Presse*, publie contre M. Hausmann un article presque très vif:

« Est-ce là de la politique? est-ce du simple bon sens? » dit M. Cuheval-Clarigny interpellant M. Hausmann, et il termine par cette phrase:

« Ne dirait-on pas que M. Hausmann a fait la gageure de détruire la popularité de l'Empire! »

On continue à parler à Paris du journal clandestin la *République* qui circule toujours par la poste sans qu'aucun retard lui arrive. Le *Globe*, qui en a reçu deux exemplaires, déclare qu'il les tient à la disposition du procureur impérial.

M. le marquis de Moustier vient de recevoir le grand cordon de Pie IX, accompagné d'un bref en latin dans lequel le Saint-Père exprime au ministre les sentiments les plus affectueux.

On écrit de Rome qu'une seconde portion du corps expéditionnaire va rentrer

en France avec le général de Failly. Les troupes maintenues dans les États pontificaux ne formeraient plus qu'une division placée sous le commandement du général Dumont.

A propos de la mort de M. le duc Des Cars, le *Sport* raconte l'anecdote suivante:

La mort de M. le duc Des Cars a produit dans la haute société française la plus douloureuse impression. Les regrets unanimes que laisse le noble chef de la mai-Pérusse, étaient bien dus à ce type d'honneur, de dévouement et de fidélité. Lieutenant-général commandant une division de notre armée à la prise d'Alger, le duc Des Cars, à la nouvelle de la révolution de 1830, brisa son épée et rentra fièrement dans la vie privée. Un seul roi, une seule foi, ces mots suffirent pour résumer cette longue et noble carrière, toute remplie de mâles vertus et de bienfaits cachés.

Le duc Des Cars était dans l'ordinaire de sa vie, d'une extrême simplicité; mais il savait, quand il le fallait, déployer le faste d'un grand seigneur, et à ces heures-là, on peut dire qu'il était duc et pair jusqu'au bout des ongles.

Je me souviens qu'un jour — mettons que c'était sous la monarchie de juillet — un homme, un écrivain, un historien, dont l'Académie s'honorait en l'appelant dans son sein, fut envoyé en villégiature à Sainte-Pélagie, pour avoir paraphrasé trop brillamment le *corruptum et corruptum* de Tacite.

Le duc Des Cars fut chargé par le Comte de Chambord de porter à M. Laurentie l'expression de ses sympathies.

Ce jour-là, les indigènes du quartier Mouffetard ne virent point passer sans ébahissement une somptueuse voiture à flèche, au superbe attelage, aux étincelantes livrées, avec cocher et laquais poudrés. De mémoire d'homme, on n'avait vu pareille chose dans le quartier Mouffetard. Le carrosse tourna dans la rue de la Clef et s'arrêta à Sainte-Pélagie. Les laquais abaisèrent le marche-pied; un homme descendit et franchit le seuil de la prison.

C'était le duc Des Cars qui venait faire une visite à M. Laurentie.

La visite finie, le duc, sans faire attention aux braves de la foule, renvoya ses gens, alluma un cigare, et s'en retourna tranquillement à pied.

On a dit que la vraie grandeur ne va pas sans la simplicité. Le duc Des Cars en était la démonstration vivante.

A bientôt!... C'est par ce mot significatif que le solitaire de Guernesey termine un billet louangeur à l'ermite de Caprera. Il s'agit d'une pièce de vers français adressée par Garibaldi à l'auteur des *Misérables*. Dans ce billet, M. Victor Hugo compare son cher et illustre ami à Roland, à Achille et même à Judas Machabée. Entre poètes, on peut se permettre ces licences-là. Nous copions:

« Hauteville-House, 20 janvier 1868.

« Cher Garibaldi,

« Il y avait dans la tente d'Achille une lyre, et une harpe dans la tente de Judas Machabée; Roland écrivait en vers à Charlemagne; Frédéric II adressait des odes à Voltaire. Les héros sont poètes. Vous le prouvez, vous aussi. J'ai lu avec une émotion profonde la noble lettre lyrique que vous m'écrivez, où vous faites parler à l'âme de l'Italie la langue de la France. Le même souffle de justice et de liberté qui vous inspire les grandes actions, vous inspire les grandes pensées.

« A bientôt, illustre ami.

« VICTOR HUGO. »  
A bientôt! Qu'est-ce que cela veut dire? Victor Hugo donne-t-il à Garibaldi un rendez-vous prochain à Rome? C'est peu vraisemblable. Et alors?...

Extrait d'un arrêté pris par un maire des environs de Paris:

« Article 6. — Les propriétaires des maisons verseront les eaux ménagères à l'intérieur de leur propriété et ne pourront sortir sur la voie publique que dans une gargouille en fonte raccordée avec le niveau du trottoir.

« Pour la chronique du jour: A. DONMEUIL.

#### Bulletin commercial.

Roubaix, 1<sup>er</sup> février.

La semaine qui vient de s'écouler a été peu importante comme affaires; le nombre des acheteurs a sensiblement diminué.

Nous persistons cependant à croire que le moment est favorable pour s'approvisionner, et que, malgré l'indifférence plus ou moins vraie des acheteurs, le prix des tissus ne peut se maintenir longtemps dans des limites aussi basses. Le coton brut monte sérieusement, et les fils de coton dans les gros numéros participent à la hausse. La laine tient très fermement son cours, et la flature de laine semble se demander si elle doit toujours travailler à perte.

Cependant, la hausse des tissus n'a pu encore prévaloir, parce que les fabricants saisissent toutes les occasions de vendre, afin d'alimenter leurs usines. On peut se procurer d'excellentes étoffes tout apprêtées, deux tiers laine, un tiers coton, dans les prix nets de 6 fr. à 6 fr. 50 c. le kilogr., grâce au bon marché extraordinaire des façons. C'est à peu de chose près, le coût de la laine et du coton filés. Jamais cela ne s'est vu à aucune époque.

Cet état de choses ne peut évidemment se maintenir, et la moindre variation dans le cours des matières premières devra nécessairement réagir sur le cours du tissu.

Bien qu'il ne paraisse y avoir aucun danger à travailler à l'avance dans ces conditions, les fabricants semblent bien décidés à se laisser couvrir par le mouvement des affaires. Avant de se lancer, il faut d'abord penser les plies terribles que viennent de constater la plupart des inventaires de fin d'année.

On craint que la saison ne soit courte, et que la vente ne s'arrête plus tôt qu'à l'ordinaire, car il n'arrive pas encore de réassortiments, et c'est signe que la vente de détail ne marche pas.

Le petit commerce de Roubaix se plaint vivement, et participe à la malheureuse situation de nos ouvriers. En effet, en supposant que les cinquante mille ouvriers de la ville et de la banlieue gagnent deux francs de moins par semaine, (et c'est bien peu supposer) c'est quatre cent mille francs de moins par mois à dépenser sur place. De plus, la cherté du pain rend la paie de la semaine à peine suffisante pour se nourrir. Aussi n'achète-t-on plus rien, et les recettes de l'octroi s'en ressentent d'une manière bien significative.

Nous recevons la lettre suivante:

« Monsieur le Rédacteur,

« Je crois que vous avez raison de ne vous avancer qu'avec prudence sur le terrain de l'attaque du droit *ad valorem*. — Je crois qu'on ne trouverait pas un mode meilleur de prélèvement de droits. — Le principe en est bon. — C'est l'application seule qui a besoin de modification et il suffirait, ce me semble, que les instructions de *laissez passer* données à la douane (si pas explicitement et directement, au moins par voie d'encouragement ou encore mieux par voie de découragement exercé sur les employés maladroits qui ont cru travailler à leur avancement par leur zèle pour les intérêts du fisc et ceux du commerce français) fussent remplacées par une ligne de conduite toute opposée.

« En tous cas, le droit fixé au mètre par catégorie de tissus, sans distinction de poids et de qualité, me semble devoir être funeste à nos intérêts en ce qu'il aurait pour résultat de ne laisser à Roubaix que les articles communs à bas prix sur lesquels il y a un peu ou point de bénéfice et pour lesquels un droit quel qu'il fût serait prohibitif pour les articles étrangers, tandis que la fabrique étrangère serait pour lot les articles fins et chers qui donnent de la marge pour les bénéfices et dont le prix ne saurait être gravement affecté par un droit de 0.40 c., de 15 c. ou même de 25 centimes au mètre. Comment voulez-vous établir un droit fixe ou spécifique, comme on l'appelle, par classe, quand, sans sortir de la classe des tissus chainecoton, trame laine, par exemple et qui est celle qui nous intéresse le plus, vous trouvez dans presque tous les articles ou tout au moins dans les articles de fonds tels que les reps, les orlonnes, les orléans, etc., des qualités de tous prix depuis 0.40 c. jusqu'à 4 fr. le mètre.

« Serait un coup terrible donné à la belle fabrication française, surtout à la belle fabrication roubaissienne; nous ne serions bientôt plus que des fabricants de droguilles; nous aurions à nous satisfaire des reliefs des Anglais. — Ne soyons pas assez maladroits pour nous porter nous-mêmes un pareil coup et comme dans la faible ne demandons pas qu'on nous change un tyran de bois pour un vrai tyran de chair et d'os qui tue et mange.

« — Je n'accepte point la lourde charge de l'étude que vous proposez — mais la réflexion ci-haut m'ayant frappé à première vue de votre article, j'ai cru devoir vous la communiquer pour que vous en fassiez tel usage qu'il vous plaira.

« Recevez mes toutes cordiales salutations.

« Un abonné. »

Nous avons parlé d'établir le droit spécifique au mètre: ou à l'aunage, parce que nous croyons défendre mieux l'intérêt général de la fabrique de Roubaix de cette manière que de toute autre.

En effet, qu'est-ce que les Anglais introduisent surtout en France en tissus similaires aux tissus de Roubaix: ce sont les genres bon marché, au-dessous de un franc le mètre, et pour ces genres-là, la protection par le droit *ad valorem* est devenue tout à fait illusoire, tout le monde l'avoue. Aussi la concurrence est-elle devenue impossible. — Si on établissait que les tissus anglais chaîne coton, trame laine paieront dix centimes, par exemple, ou même sept centimes et demi, au mètre, nos tissus communs, qui forment la majorité de notre fabrication seraient protégés d'une manière plus effective qu'en ce moment, — ce qui ne veut pas dire que nous trouvons ce droit assez élevé.

Quant aux tissus tramés *poil de chèvre* ou *Alpaca* dont notre correspondant se soucie à juste titre, attendu que les Anglais nous font aussi une rude concurrence sous ce rapport, nous demanderions comme lui qu'on les placât dans une autre catégorie, et qu'on les protégât davantage que les tissus tramés laine, cela va sans dire.

Mais nous persistons à croire, jusqu'à ce qu'on nous dise l'intérêt que peuvent avoir les Anglais à le demander comme nous, qu'il vaut mieux un droit spécifique au mètre qu'un droit *ad valorem*.